PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROGRAMME

Audition publique
sur
les problèmes et les perspectives de la citoyenneté européenne

Rapporteure: Urszula Gacek

Lundi 16 février 2009, de 15 h 45 à 18 h 30
Bruxelles, salle ASP 3G 3

15 h 45 – 16 h 10	**Ouverture et introduction**

Ouverture par **Gérard DEPREZ**, député européen
Président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Discours d'introduction sur la citoyenneté européenne, par **Jacques BARROT**
Vice-président de la Commission chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité

Présentation par **Urszula GACEK**, députée européenne, rapporteure

16 h 10 - 16 h 50	Problèmes liés à la citoyenneté européenne du point de vue des États membres qui ont adhéré au cours des cinq dernières années

Déclaration de **Piotr STACHAŃCZYK**
Sous-secrétaire d'État, ministère de l'intérieur et de l'administration, Pologne

Débat et questions

16 h 50 - 17 h 20	Perception de la citoyenneté européenne par les Européens et autres actions nécessaires dans les relations entre les institutions de l'UE et les citoyens

Déclaration de **Nikiforos DIAMANDOUROS**
Médiateur européen

Débat et questions

17 h 20 - 17 h 50	Domaines clés à développer et autres nouvelles propositions dans le domaine de la citoyenneté – perspective de la Commission

Déclaration d'**Ernesto BIANCHI**
Chef d'unité, Citoyenneté & droits fondamentaux; DG JLS, Commission européenne

Débat et questions

17 h 50 - 18 h 20 Priorités des futurs travaux sur la citoyenneté européenne

Déclaration de **Tony VENABLES**
Directeur, *European Citizens Action Service* (ECAS)

Débat et questions

18 h 20 - 18 h 30 **Conclusions**

Urszula Gacek, députée européenne, rapporteure

ANNEXE

LIGNES DIRECTRICES PRATIQUES POUR LE DÉBAT

Les présentations seront limitées à 5 – 10 minutes (voir le programme pour les détails).
Pendant le débat, le temps de parole sera limité à 3 minutes par contribution ou question, afin de permettre au plus grand nombre possible de députés d'intervenir.
La parole sera donnée aux membres dans l'ordre de réception des demandes.
Les orateurs souhaitant fournir leurs interventions peuvent le faire par écrit en remettant leurs documents (de préférence en anglais ou en français au plus tard le **10.2.2009**) à l'avance au secrétariat (adresse électronique: ip-libe@europarl.europa.eu). Ces documents seront distribués durant la réunion.

AVIS IMPORTANT POUR LES PERSONNES SOUHAITANT PARTICIPER AU SÉMINAIRE

Ce séminaire est ouvert au public. Cependant, pour des raisons de sécurité, les personnes qui ne possèdent pas de **badge d'accès au Parlement européen** doivent obtenir un laissez-passer. Ces personnes sont invitées à contacter le secrétariat du séminaire (ip-libe@europarl.europa.eu) **au plus tard le 11.2.2009**. Il est essentiel que ces personnes communiquent **leur nom complet, leur adresse et leur date de naissance**. Sans ces informations, le service de sécurité ne pourra pas fournir de laissez-passer. Ces personnes pourront retirer leur badge d'accès entre 14 heures et 15 heures le jour de l'audition à l'entrée du **bâtiment ASP**.

Secrétariat du séminaire	Téléphone	Adresse	Adresse électronique
Tomasz BAŃKA *Administrateur*	+32.2.283 14 84	Parlement européen Rue Wiertz 60 RMD 04J018 B-1047 Bruxelles	ip-libe@europarl.europa.eu
Anette SCHENK *Assistante au secrétariat de la commission*	+32.2.284 44 68	Parlement européen Rue Wiertz 60 RMD 04J042 B-1047 Bruxelles	
Maria LAZAROVA *Assistante*	+32.2.283 23 89	Parlement européen Rue Wiertz 60 RMD 04J042 B-1047 Bruxelles	